

Date de convocation : 6 décembre 2021

Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRENOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-124
Convention de groupement de commandes avec la CCPAL

Rapporteur : Catherine Serra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant ce qui suit :

COTELUB et la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon (CCPAL) ont depuis plusieurs années instauré un partenariat afin d'élaborer conjointement leurs Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les PCAET de chaque collectivité ont été adoptés par leurs assemblées respectives et le partenariat est maintenant renouvelé pour la mise en œuvre des plans d'actions de chaque PCAET.

Un des volets de ce partenariat concerne les achats : il est ainsi proposé de créer un groupement de commandes entre les deux collectivités.

En effet, conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ou accords-cadres.

Ces groupements permettent de simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics et, éventuellement, de réaliser des économies d'échelles.

Ce groupement va concerner l'ensemble des marchés et accords-cadres nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action des Plan Climat Air Energie Territorial de chaque collectivité.

COTELUB et la CCPAL seront chacun à tour de rôle coordonnateur de ce groupement.

Ce groupement sera créé du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention constitutive ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

